

UNIVERSITE DE TOULON

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (IAE)

REGLEMENT DES ETUDES 2026 – 2029

**DIPLOME D'UNIVERSITE
MANAGEMENT DE LA TRANSFORMATION ET LEADERSHIP COLLABORATIF**

1 – ORGANISATION GENERALE DU DIPLOME

1-1 Composition des Enseignements

Le Diplôme d'Université « MANAGEMENT DE LA TRANSFORMATION ET LEADERSHIP COLLABORATIF » est composé d'unités d'enseignements (UE) dont la liste est annexée au présent règlement.

1-2 Dispositions générales

Le Diplôme d'Université « MANAGEMENT DE LA TRANSFORMATION ET LEADERSHIP COLLABORATIF » est composé de trois UE intitulées ainsi : **Agir dans la complexité** (UE1), **Accompagner les transformations dans l'organisation** (UE2), **Adopter une démarche réflexive** (UE3)

1-3 Admission au diplôme

Public visé :

Cadres des institutions publiques et parapubliques de niveau intermédiaire à supérieur, **en situation d'activité**. La formation concerne uniquement un public de formation continue.

Prérequis :

Personnes ayant déjà suivi des cursus de l'enseignement supérieur d'un niveau au moins égal à la Licence (et/ou justifiant d'une expérience très significative pour ceux qui ont suivi une évolution professionnelle importante depuis leur recrutement) et qui se trouvent en situation de management d'équipe ou de projet.

Inscription définitive :

La composition du jury d'admission au diplôme est arrêtée par le Président de l'Université de Toulon sur proposition du directeur de l'IAE et fait l'objet d'une publication.

1-3 Obtention d'une unité d'enseignement

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Tous les contrôles sont obligatoires. Une unité d'enseignement est acquise définitivement si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Les coefficients des UE se répartissent ainsi :

UE1 : coefficient 2

UE2 : coefficient 2

UE3 : coefficient 1

1-4 Obtention du diplôme

Est déclaré admis au Diplôme d'Université « MANAGEMENT DE LA TRANSFORMATION ET LEADERSHIP COLLABORATIF » le candidat ayant obtenu :

- **Une moyenne pondérée des trois Unités d'Enseignement supérieure ou égale à 10/20.**
- **Aucune Unité d'Enseignement inférieure à 05/20**

Chaque enseignement des UE fait l'objet d'une note suite à un contrôle continu ou final (UE1 à UE3 : contrôles de connaissances, organisés sous forme de contrôles écrits ou d'examens oraux). Les modalités de contrôle spécifiques à sa matière sont précisées par l'enseignant responsable de l'unité en début d'année.

L'UE3 est évaluée par la présentation d'un rapport de travail et de la soutenance orale du rapport devant l'enseignant responsable.

1-5 Session

Le diplôme est en session unique.

En cas d'échec au Diplôme d'Université, le candidat aura le droit de redoubler mais ne pourra pas bénéficier de la conservation et de la capitalisation de quelle que note que ce soit. Il devra suivre à nouveau la formation dans son intégralité (sous réserve de l'ouverture de la formation).

1-6 Remplacement

Seuls les étudiants qui n'ont pas pu assister à une ou plusieurs épreuves de contrôle et qui fournissent une justification suffisante, par écrit, à leur absence, peuvent faire l'objet d'un examen de remplacement.

Les justifications de l'étudiant concerné sont appréciées de manière souveraine par le président du jury et les enseignants dont l'épreuve de contrôle n'a pas été validée par l'étudiant absent.

1-7 Mentions

Les mentions du diplôme universitaire dépendent de la moyenne générale obtenue en application de la disposition précédente.

Elles sont décernées dans les conditions suivantes :

- Mention passable : pour une moyenne sur 20 comprise entre 10 et 12 exclu
- Mention assez bien : pour une moyenne sur 20 comprise entre 12 et 14 exclu

- Mention bien : pour une moyenne sur 20 comprise entre 14 et 16 exclu
- Mention très bien : pour une moyenne sur 20 supérieure ou égale à 16

2 – ASSIDUITE

2-1 Présence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de contrôle est sanctionnée par la note 0/20, sauf décision contraire de l'enseignant dont l'épreuve de contrôle n'a pas été suivie, dans les conditions mentionnées dans la rubrique ci-dessus dénommée « Remplacement ».

Voir charte des examens de l'UTLN.

3 – MODALITES DE CONTROLE

3-1 Convocations aux épreuves - Programme des épreuves

L'épreuve de l'UE3 se déroule après une convocation de l'étudiant et après que celui-ci a remis à l'enseignant responsable le rapport de travail.

Pour UE1 et UE2, les épreuves de chacune des portent sur le programme suivi dans l'UE concernée.

Le rapport de travail prévu dans l'UE3 doit porter sur une analyse réflexive des pratiques professionnelles de l'étudiant(e), selon les modalités définies par l'enseignant responsable.

3-2 Déroulement des épreuves

Les épreuves se déroulent dans les conditions fixées ci-dessus dans la rubrique « Sessions » et dans la rubrique « Convocation aux épreuves – Programme des épreuves ».

3-3 Procédure relative aux résultats

Les résultats seront annoncés par l'administration après délibération des membres du jury.

3-4 Composition du jury

La composition du jury est arrêtée par le Président de l'Université de Toulon sur proposition du directeur de l'IAE et fait l'objet d'une publication.

3-5 Fraude et plagiat

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur. Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500 000€ d'amende. Voir charte des examens de l'UTLN.

UFR	IAE
Champ disciplinaire	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine de formation	Droit, Economie, Gestion
Mention du diplôme	Management de la Transformation et Leadership Collaboratif
Responsable pédagogique	François LACROUX
Maquette 2026/2029	

SEMESTRE	CODES	Libellé	Indiquer si l'élément est obligatoire (O)	MCC	Coefficient	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Nombre d'heures de suivi /étudiant	Heures étudiant / semestre	Nombre de groupes CM	Nombre de groupes TD	Coût HETD x nombre de groupes	Observations (mutualisation, ou tout autre indication utile)
S1		Semestre 1			2	42,00	0,00	0	42,00			63,00	
S1	UE1 MTLC	Agir dans la complexité	O										
S1	MTLC1	Management dans la complexité	O	CC	1	21,00			21,00	1,00	1,00	31,50	Possibilité d'une double animation
S1	MTLC2	Dialogue avec les parties prenantes	O	CC	1	21,00			21,00	1,00	1,00	31,50	
S1		Semestre 2			3	42,00	14,00	0	42,00			63,00	
S2	UE2 MTLC	Accompagner les transformations dans l'organisation	O										
S2	MTLC3	Conduite du changement	O	CC	1	21,00			21,00	1,00	1,00	31,50	Possibilité d'une double animation
S2	MTLC4	Développement du capital humain / leadership collaboratif	O	CC	1	21,00			21,00	1,00	1,00	31,50	
S2	UE3 MTLC	Adopter une démarche réflexive	O										
S2	MTLC5	Mémoire professionnel	O	CC	1		14,00		14,00	1,00	1,00	14,00	Possibilité d'une double animation